

## QUE FAIRE POUR LUTTER CONTRE LES HYPERTYPES ET AUTRES DÉRIVES GÉNÉTIQUES ?

### La dérive vers les hypertypes

Le mot "hypertype" est couramment utilisé pour qualifier les animaux qui exagèrent l'expression du type morphologique de leur race dans son ensemble, ou bien d'une particularité qui y est recherchée. Une race tout entière peut être hypertypée - les exemples classiques sont le Bulldog et le Sharpei - et comprendre néanmoins des animaux encore plus hypertypés que d'autres : ils sont volontiers utilisés par la publicité, ce qui contribue à la mode en leur faveur. Toutefois, le cas le plus fréquent est celui où apparaissent de temps à autres des animaux hypertypés au sein d'une race qui demeure encore "normale" ; on voit alors apparaître des poids excessifs, des faciès qui amorcent - ou exacerbent - un aplatissement ou un allongement, des plis de peau en nombre plus important que de coutume, des brévilignes qui passent à l'ultrabrévilinéarité, des poils qui s'allongent par trop, etc.

La dérive vers les hypertypes constitue l'une des "maladies" de la cynophilie actuelle. Elle est malheureusement favorisée par les propriétaires de chiens, qui se laissent facilement attirer par un animal "différent", par exemple parce que son type morphologique, dans l'ensemble ou sur un point particulier, est particulièrement accusé. Elle est ensuite encouragée par les juges, qui n'hésitent pas à attribuer les récompenses suprêmes à des chiens hypertypés. Le comble est que, le plus souvent, ces animaux sont hors standard ! La commission zootechnique de la SCC a, il y a plus de dix ans, souligné que "hypertype" devait être assimilé à "manque de type", ce qui, en toute logique, interdit la confirmation. Il s'ensuit que certains champions sont des chiens non confirmables !

On entend parfois dire qu'on a besoin en élevage de chiens hypertypés pour permettre, grâce à des accouplements judicieusement planifiés, de retrouver le type moyen qui tend à se perdre. Nous récusons le mot "besoin" car il y a d'autres solutions, plus progressives, dans le cadre d'une sélection bien conduite ; d'ailleurs, comment faisait-on à l'époque où il n'existait pas d'hypertypes ou qu'ils étaient très rares ? A supposer néanmoins que cela soit vrai, il conviendrait au moins de garder ces animaux dans les chenils et non pas de les "afficher" en exposition.

Si l'hypertype concrétisait seulement une nouvelle orientation de la race, il n'y aurait guère que deux questions qui se poseraient :

- s'interroger sur l'image que l'on donne de la race, à une époque où la "protection animale" prend de plus en plus d'importance, parfois trop. Celle-ci est soucieuse du bien-être des animaux mais également du respect qu'on leur manifeste : or, il faut bien reconnaître qu'un chien hypertypé est un peu un "jouet"... ,

- comment faire pour ne pas laisser cette nouvelle orientation éliminer toutes les autres ? Cela nous ramène à la question de la gestion de la variabilité, dont nous avons amplement discuté.

En réalité, souvent, les chiens hypertypés sont fragilisés au regard de certaines maladies, et leur longévité tend à se réduire. Leur bien-être est donc altéré et la

cynophilie, à cause de cela, offre des arguments à ses détracteurs, surtout lorsqu'ils appartiennent à la frange radicale de la protection animale. Très active, celle-ci se propose de faire interdire d'élevage, grâce à la législation européenne, un nombre important de races qu'elle qualifie de "torturées".

Pour contrer les excès de la protection animale, il ne faut à notre avis pas rejeter en bloc ses arguments, refuser d'entrer dans le débat, bref "se draper dans sa dignité", mais au contraire s'efforcer d'identifier sereinement les authentiques dérives qui nuisent aux animaux et reconnaître qu'il est nécessaire de les enrayer. Le débat n'est pas forcément simple au plan scientifique mais il doit être entamé. C'est de la collecte de multiples observations et de la discussion que sortira l'objectivité.

### **Convaincre les diverses parties**

Il faut d'abord convaincre les Sociétés canines nationales ce qui, dans l'absolu, n'est pas forcément facile. La Convention européenne sur la protection des animaux de compagnie a toutefois fait peur, sinon ébranlé des certitudes. Même le Kennel Club s'en est ému et s'est efforcé de distinguer le vrai de l'exagéré dans l'exposé des motifs. Les Britanniques ont accepté de reconnaître que six races possédaient un standard où certains éléments constituaient un risque pour la santé du chien : Bloodhound, Bulldog, Clumber Spaniel, Pékinois, Sharpei, St Bernard (ordre alphabétique) ; des corrections auraient d'ores et déjà été effectuées pour le Bulldog et le Pékinois et seraient en préparation pour les quatre autres races. Pour le reste, le Kennel Club, en se fondant sur les statistiques de compagnies d'assurances, récuse beaucoup de ce qui est avancé (même par des vétérinaires) sur les rapports qui existent entre des particularités morphologiques ou anatomiques et certaines maladies. Comme nous l'avons entendu à la dernière réunion de la Commission scientifique de la FCI, il ne faudrait pas se focaliser sur les blocages dont témoigne ainsi le Kennel Club, mais au contraire se réjouir qu'il ait reconnu l'existence d'un problème et pris quelques mesures, même timides. Il a été rappelé à cette même réunion que la question des hypertypes a été posée pour la première fois au congrès de l'Association mondiale des Vétérinaires spécialistes des petits Animaux (WSAVA) de Paris, en 1969 !

Convaincre les Sociétés canines nationales est une chose, convaincre les juges en est une autre. D'abord, le problème est moins dans d'éventuelles modifications à apporter au standard que dans l'utilisation qui est faite de ce dernier. Nous ne pouvons résister à rapporter un fait récent, que nous tenons de Raymond TRIQUET. Celui-ci demandait à un juge anglais invité à une exposition en France s'il avait connaissance des modifications apportées au standard du Bulldog par le Kennel Club. Sa réponse fut : "Les juges ne lisent pas le standard, ils connaissent la race" ! Cela dit, il ne faut pas perdre de vue que le standard doit tout de même être corrigé lorsqu'il incite indirectement aux jarrets droits, à la microphthalmie, à la luxation du globe oculaire, etc., mais en se souvenant que cela ne suffira probablement pas puisque, comme nous l'avons vu, les animaux hypertypés sont souvent hors standard. C'est dire qu'une application stricte des standards (sauf sur les quelques points litigieux) devrait permettre de faire un grand pas sur la voie de la lutte contre les hypertypes. Les juges ont donc besoin d'être informés et, ce qui est plus difficile, convaincus. Peut-être des expériences comme celle qui a été conduite cette année par la Société Centrale Canine au Salon de l'Agriculture sont-elles susceptibles d'y

aider : les champions de race étaient examinés par un jury dans lequel un scientifique était présent. Ce fut l'occasion d'intéressants échanges.

Au niveau des clubs de race, il importe qu'une discussion sur les tendances qui s'observent dans la sélection ait lieu régulièrement, et qu'elle intègre les avis d'un vétérinaire lui-même sensibilisé à la question. A cette fin, une lecture critique du (des) standard(s) doit être conduite et il faut s'interroger sur les chiens récompensés en exposition. Les résultats de la discussion sont évidemment à communiquer aux éleveurs par l'intermédiaire du bulletin du club, ainsi qu'aux juges, en essayant diplomatiquement d'expliquer à ceux qui tendent à récompenser les hypertypes pourquoi ce choix n'est pas vraiment souhaité par les responsables de la race.

Le rôle des éleveurs est fondamental, mais comment leur demander d'adopter des objectifs de sélection qui aillent à l'encontre de leurs intérêts, au moins tant que la situation n'a pas changé aux étages précédents ? Le facteur économique prime, et c'est bien normal. Une action au niveau des éleveurs doit donc se doubler d'une information du grand public. Les médias en sont un élément privilégié mais ils servent malheureusement à tout aujourd'hui : aussi bien à diffuser les thèses extrémistes de la protection animale qu'à populariser les hypertypes, notamment par la publicité. Quand on connaît le rôle de la télévision sur la mode en faveur de telle ou telle race, on imagine aisément qu'elle puisse agir sur la mode en faveur d'un simple type de chien. C'est dire que les hypertypes devraient être interdits de télévision, mais comment agir ? Il en est évidemment de même de la publicité sur affiches ou dans la presse.

### **Autres dérives génétiques**

Que peut-on mentionner comme autre dérive génétique que celle vers les hypertypes ? Pour mémoire, car la question a été indirectement développée dans la première partie, il y a la tendance à une réduction importante de la variabilité génétique intra-race, liée à l'utilisation abusive pour la reproduction, d'un petit nombre d'étalons, puis de leurs descendants. Rappelons la définition d'un animal non-consanguin - ses parents n'ont pas d'ancêtres communs sur cinq générations - et demandons-nous combien de chiens LOF ne sont pas consanguins. Signalons, ce qui n'est pas forcément une excuse, que la situation est la même chez les espèces de ferme. Tout se passe comme si la sélection dans son ensemble, même si elle s'en est défendue, n'avait pas été capable de créer du progrès génétique sans recourir à la consanguinité large. Dans les races bovines laitières, soumises à insémination artificielle, la réduction de ce que l'on appelle l' " effectif génétique " est considérable.

Une autre dérive génétique est représentée par l'expansion importante de certaines anomalies ou affections héréditaires. Elle rejoint la problématique précédente car l'expression des gènes récessifs, souvent incriminés en génétique médicale, est favorisée par la consanguinité. Elle est liée également à d'autres facteurs, notamment l'absence de précautions préalablement à l'utilisation à grande échelle d'un étalon - nous ajouterons : spécialement lorsqu'il vient de l'étranger - , la facilité avec laquelle les incertitudes relatives au déterminisme génétique de l'affection font conclure à la non intervention de l'hérédité, et la difficulté pour les responsables d'un club de savoir quelle est la situation exacte de la race au regard de l'anomalie. Est-il besoin de préciser que la lutte contre une affection héréditaire est dans l'intérêt de

l'ensemble des éleveurs mais implique la transparence et l'adhésion de tous au schéma d'éradication ?

Nous terminerons, bien qu'il ne s'agisse d'une dérive génétique qu'indirectement, par l'éternelle opposition entre la sélection " beauté " et la sélection " travail ". Cette opposition n'a pas lieu d'être : même si le chien de travail n'a plus, globalement, la même importance qu'autrefois, même si la nature du travail que l'on demande au chien évolue, il ne se justifie pas de séparer la sélection " beauté " de la sélection " travail " : le chien doit être, par définition, beau et bon à la fois, sa " bonté " s'appréciant au travers d'une fonction qui est susceptible d'évoluer, voire de se simplifier (l'agility est une fonction " minimum ").

(Extrait)

Professeur Denis

Article issu du séminaire de la Société Française de Cynotechnie.